



Syndicat Apicole du Val d'Oise
Affilié à l'Union Nationale de l'Apiculture Française



Sagy, le 11/05/2022

Procès-Verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 07/05/2022

Présents :

Waëltélé Olivier, Amé Michel, Lesourd Christophe, Guénérat Lucien,
Houcq Vivian, Lagedamon Elvir, Marc Brunet, Clavaud Bernard,
Cosson Christian, Deprez Luc et Vojvoda Yvan.

Excusés / Absents :

L'Hour Yvon.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du SAVO s'est tenue le 7 mai
2022 à 14h00, à la salle des fêtes de la Mairie de Frépillon, 95740
Frépillon.

La séance est ouverte à 14h05 ;

1. Quorum :

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des sociétaires, le quorum est donc atteint.

64 sociétaires sont représentés sur 156 ce qui représente 40 % de la totalité des sociétaires du SAVO.

2. Élection des président, secrétaire et scrutateur de séance

Conformément à nos statuts le Président, Olivier Waëltélé, préside la séance.

Après appel à candidature pour le poste de Secrétaire de séance, Christophe Lesourd s'est porté seul candidat.

Après vote, Christophe Lesourd est élu au poste de Secrétaire de séance à l'unanimité.

Après appel à candidature pour le poste de Scrutateur de séance, Lionel Lessaint et Christophe Pace se sont portés volontaires.

Après vote, Lionel Lessaint et Christophe Pace sont élus au poste de Scrutateur de séance à l'unanimité.

3. Modification des statuts du SAVO

Lecture est faite de l'intégralité des statuts du SAVO incluant les modifications faites par Olivier Waëltélé.

Un rapide rappel est fait de l'ancienne version sur les parties modifiées.

Après exposés des motifs qui ont amené le CA à proposer ces modifications et échanges avec l'assemblée, les modifications sont portées au vote :

La modification de l'Article 7 est adoptée avec 59 pour, 3 contres et 2 abstentions.

La modification de l'article 14 est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des modifications étant adoptées, les statuts du SAVO sont désormais ceux du 7 mai 2022.

4. Clôture de l'AGE

Il est 15:08 et plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, nous procédons à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire du 07/05/2022.



Le président,



Le secrétaire